



MACKENZIE
Placements

canada **vie**^{MC} | Gestion
de placements

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DES PORTEURS DE PARTS
ET
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS
DEVANT AVOIR LIEU LE 20 AOÛT 2021**

Le 14 juillet 2021

Avis de convocation à l'assemblée extraordinaire

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** ») tiendra une assemblée extraordinaire (l'« **assemblée extraordinaire** ») des investisseurs des séries du Fonds mondial de ressources Mackenzie (le « **Fonds** ») qui seront touchés par la restructuration proposée qui, si elle est mise en œuvre, entraînera la remise de leurs parts du Fonds en échange de parts d'un nouvel organisme de placement collectif, le Fonds mondial de ressources Canada Vie, géré par Gestion de placements Canada Vie ltée (la « **restructuration** »). Si la restructuration est approuvée par les investisseurs et est mise en œuvre par Mackenzie, les investisseurs des séries touchées du Fonds détiendront, en fin de compte, des parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie, dont les objectifs de placement, les stratégies de placement et les procédures d'évaluation seront essentiellement identiques, et dont les frais de gestion et d'administration seront identiques, à ceux du Fonds mondial de ressources Mackenzie. L'assemblée extraordinaire pourrait également être saisie de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La restructuration proposée est plus amplement décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») accompagnant le présent avis. L'assemblée extraordinaire aura lieu **virtuellement le 20 août 2021 à 9 h** (heure de Toronto) (les « **date et heure de l'assemblée** »).

Les investisseurs peuvent assister à l'assemblée extraordinaire virtuelle et y poser des questions en temps réel en visitant le site Web <https://meet.secureonlinevote.com>. Pour s'inscrire, les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent visiter le meet.secureonlinevote.com et inscrire leur numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration. Une fois leur inscription terminée, un lien de réunion personnalisé sera affiché (si l'inscription est effectuée avant la date de l'assemblée) ou un bouton pour joindre la réunion s'affichera (si l'inscription est effectuée à la date de l'assemblée). L'assemblée virtuelle est diffusée au moyen de la plateforme de téléconférence Zoom. Pour assister et participer à la téléconférence, les participants doivent installer l'application logicielle client Zoom sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou leur ordinateur. Les personnes inscrites seront invitées à installer Zoom lorsqu'elles cliqueront sur le lien personnalisé ou le bouton pour joindre la réunion.

Si elle est approuvée, la restructuration proposée (telle qu'elle est décrite dans la circulaire ci-jointe) devrait être mise en œuvre le 17 septembre 2021 ou vers cette date (la « **date de restructuration** »). La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée, à l'appréciation du gestionnaire, à une date ultérieure ou elle pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé qu'il est dans l'intérêt du Fonds mondial de ressources Mackenzie, du Fonds mondial de ressources Canada Vie ou de leurs investisseurs de ne pas aller de l'avant avec la restructuration.

Restructuration

Fonds	Fonds Canada Vie	Date de restructuration	Traitement fiscal
Fonds mondial de ressources Mackenzie*	Fonds mondial de ressources Canada Vie	17 septembre 2021	Avec report d'impôt

* Seuls les investisseurs qui détiennent des titres des séries du Fonds qui seront touchées voteront à l'égard de la restructuration proposée. À l'heure actuelle, ces séries sont offertes aux termes du prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée extraordinaire du Fonds mondial de ressources Mackenzie uniquement si vous étiez un porteur inscrit d'une série du Fonds à la fermeture des bureaux le 29 juin 2021 (la « **date de clôture des registres** ») et que vous déteniez des parts des séries touchées par la restructuration.

Si vous êtes en droit de voter, mais n'êtes pas en mesure d'assister virtuellement à l'assemblée extraordinaire, vous pouvez exercer vos droits de vote en utilisant le formulaire de procuration, qui vous a été envoyé par la poste vers le 14 juillet 2021, de l'une des trois façons suivantes :

- 1. en accédant au site www.secureonlinevote.com, en inscrivant le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et en suivant les instructions simples qui vous seront données sur ce site;**
- 2. en transmettant par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Doxim au numéro sans frais 1 888 496-1548;**
- 3. en retournant votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse adressée à Proxy Processing au 402-1380, route Rodick, Markham (Ontario) L3R 9Z9.**

Pour être valide à l'assemblée extraordinaire, votre formulaire de procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 17 août 2021.

Le quorum à l'assemblée extraordinaire sera constitué d'au moins deux investisseurs du Fonds, présents, par Internet, ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée extraordinaire, cette dernière sera reportée au 24 août 2021, ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer, à la même heure et au même endroit.

Mackenzie, en qualité de gestionnaire du Fonds mondial de ressources Mackenzie, vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée.

La gouvernance du Fonds relève de son comité d'examen indépendant (le « CEI »), qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les conflits d'intérêts qui lui sont soumis par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire du Fonds. Le CEI du Fonds a examiné la restructuration et a déterminé que si elle était mise en œuvre, elle aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Bien que le CEI ait déterminé que la mise en œuvre de la restructuration aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds, il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur de la restructuration proposée.

D'autres renseignements sur le Fonds se trouvent dans les prospectus simplifié, notice annuelle, dernier aperçu du fonds déposé, dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds et derniers états financiers intermédiaires et annuels le concernant. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement de l'une des manières suivantes :

- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou au site Web de Canada Vie, au www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures normales de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue), au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de la région du Grand Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de la région du Grand Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- en envoyant une demande à Mackenzie par télécopieur au 416 922-5660 (dans la région du Grand Toronto) ou sans frais au 1 866 766-6623;
- en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

DATÉ du 14 juillet 2021

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire du Fonds

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Westlind', with a stylized flourish at the end.

Nick Westlind
Secrétaire



MACKENZIE
Placements

canada **vie**^{INC} | Gestion
de placements

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Le 14 juillet 2021

Fonds mondial de ressources Mackenzie

(le « Fonds »)

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DEVANT AVOIR LIEU VIRTUELLEMENT LE 20 AOÛT 2021

Table des matières

Circulaire de sollicitation de procurations.....	1
Sollicitation par la direction	1
Restructuration.....	2
Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts du Fonds	7
Frais et charges payables par un Fonds.....	11
Approbation d'une résolution	11
Procédure de vote.....	12
Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans la restructuration	13
Recommandation.....	16
Auditeur.....	16
Si vous ne souhaitez pas participer à la restructuration proposée.....	16
Pour de plus amples renseignements.....	17
Attestation	17
ANNEXE A – RÉOLUTION.....	18

Circulaire de sollicitation de procurations

Le 14 juillet 2021

Sollicitation par la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») est fournie par Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** »), gestionnaire du Fonds, uniquement aux investisseurs qui détiennent des titres des séries touchées du Fonds mondial de ressources Mackenzie qui sont visés par la présente proposition; ces séries sont énumérées à la page 6 du présent document (les « **séries touchées** »). Les investisseurs qui détiennent des titres de séries du Fonds qui sont offertes aux termes du prospectus des Fonds Mackenzie ne sont pas touchés par la présente proposition.

Mackenzie tiendra le 20 août 2021 à 9 h (heure de Toronto) (les « **date et heure de l'assemblée** ») une assemblée extraordinaire virtuelle (l'« **assemblée extraordinaire** ») des investisseurs qui détiennent des parts des séries du Fonds mondial de ressources Mackenzie (le « **Fonds** ») qui seront touchées par la restructuration proposée du Fonds avec un nouvel organisme de placement collectif, le Fonds mondial de ressources Canada Vie, géré par Gestion de placements Canada Vie Itée (la « **restructuration** »), afin d'examiner la résolution ci-jointe en tant qu'annexe A (la « **résolution** ») approuvant la restructuration et de voter à cet égard. Si la restructuration est approuvée par les investisseurs et est mise en œuvre par Mackenzie, les investisseurs des séries touchées remettront leurs parts actuelles et recevront des parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie, dont les objectifs de placement seront identiques ou essentiellement identiques à ceux du Fonds, dont les frais de gestion et d'administration seront identiques à ceux du Fonds et dont les stratégies de placement et les procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. L'assemblée extraordinaire aura lieu aux date et heure de l'assemblée.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des meilleures pratiques en vigueur concernant la protection du public dans le cadre de certains rassemblements publics, les investisseurs ne pourront pas assister à l'assemblée extraordinaire en personne. Les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront tous assister virtuellement à l'assemblée extraordinaire, comme s'ils assistaient à l'assemblée en personne, à condition qu'ils maintiennent une connexion Internet ou téléphonique en tout temps pendant l'assemblée extraordinaire. Il incombe à chaque investisseur de s'assurer qu'il est connecté avant l'assemblée extraordinaire et pendant toute la durée de celle-ci.

Les investisseurs peuvent assister à l'assemblée extraordinaire virtuelle et y poser des questions en temps réel en visitant le site Web <https://meet.secureonlinevote.com>. Pour s'inscrire, les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent visiter le meet.secureonlinevote.com et inscrire leur numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration. Une fois leur inscription terminée, un lien de réunion personnalisé sera affiché (si l'inscription est effectuée avant la date de l'assemblée) ou un bouton pour joindre la réunion s'affichera (si l'inscription est effectuée à la date de l'assemblée). L'assemblée virtuelle est diffusée au moyen de la plateforme de téléconférence Zoom. Pour assister et participer à la téléconférence, les participants doivent installer l'application logicielle client Zoom sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou leur ordinateur. Les personnes inscrites seront invitées à installer Zoom lorsqu'elles cliqueront sur le lien personnalisé ou le bouton pour joindre la réunion.

Si l'assemblée extraordinaire est ajournée, elle sera reprise le 24 août 2021, ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer, à la même heure et de façon virtuelle (les « **date et heure de la reprise** »).

Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire du Fonds mondial de ressources Mackenzie, fournit la présente circulaire relativement à la sollicitation de procurations qui seront utilisées à l'assemblée extraordinaire. Mackenzie fait cette sollicitation au nom du Fonds. Mackenzie ou ses mandataires peuvent solliciter ces procurations par la poste, en personne, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

La sollicitation de procurations est également faite par Services d'investissement Quadrus Itée (« Quadrus »), placeur principal de certaines séries de parts du Fonds et courtier par l'entremise duquel les parts pertinentes du Fonds sont vendues.

Quadrus et Mackenzie sont des filiales indirectes de Power Corporation du Canada.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans la présente circulaire ne sont valides qu'en date du 23 juin 2021.

Restructuration

Contexte et motif de la restructuration

Dans le cadre d'un ensemble important d'opérations annoncé par Mackenzie et Canada Vie en août 2020, Mackenzie a commencé le transfert de ses responsabilités à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) et des Fonds Parcours Canada Vie à un membre de son groupe, Gestion de placements Canada Vie Itée (« GPCVL »), le 31 décembre 2020. Grâce à ses canaux de distribution exclusifs, Canada Vie a acquis une connaissance et une conception considérables des besoins de ses investisseurs, notamment en ce qui a trait au Fonds. L'équipe de GPCVL a également une compréhension et une connaissance exhaustives et de longue date du Fonds. Le Fonds n'a pu être restructuré en même temps que les transferts effectués antérieurement à GPCVL pour différentes raisons, dont le fait qu'il est offert aux termes de deux prospectus distincts.

L'objectif principal de la restructuration proposée est de transférer les investisseurs des séries touchées, de sorte qu'ils passeront d'investisseurs détenant des titres d'un OPC géré par Mackenzie à des investisseurs d'un OPC géré par GPCVL assorti des mêmes caractéristiques, pour l'essentiel, comme il est décrit dans le présent document. La restructuration devrait être réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt afin que les investisseurs qui détiennent leurs parts du Fonds en position de gain à la date de restructuration (définie ci-après) ne réalisent pas de gains à la conclusion de celle-ci.

Survol du processus

Afin de mettre en œuvre la restructuration proposée, GPCVL déposera un prospectus simplifié, une notice annuelle et des aperçus du fonds pour créer le nouveau Fonds mondial de ressources Canada Vie, qui aura des objectifs de placement identiques ou essentiellement identiques à ceux du Fonds et des stratégies de placement essentiellement identiques à celles du Fonds. Le Fonds mondial de ressources Canada Vie conservera également les mêmes frais de gestion et frais d'administration que ceux des séries touchées correspondantes du Fonds, comme il est décrit dans la présente circulaire. Lorsque le Fonds mondial de ressources Canada Vie aura obtenu l'approbation des organismes de réglementation et aura été créé, Mackenzie propose de restructurer le Fonds, de sorte que les investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées au moment de la restructuration remettront ou transféreront leurs parts du Fonds et recevront des parts des séries correspondantes du Fonds mondial de ressources Canada Vie.

Afin de réaliser la restructuration dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif du Fonds seront transférés par le Fonds à Mackenzie CL Global Resource LP, un fonds de société en commandite (le « Fonds SEC »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts du Fonds SEC sera transférée au Fonds mondial de ressources Canada Vie dans le cadre de la restructuration. Une description plus détaillée de cet aspect de la restructuration est fournie plus loin dans la présente circulaire. Le Fonds SEC aura des objectifs de placement et des stratégies de placement identiques ou essentiellement identiques à ceux du Fonds et du Fonds mondial de ressources Canada Vie. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés au niveau du Fonds existant en l'absence de la restructuration) ne seront facturés au niveau du Fonds SEC.

À l'assemblée extraordinaire des investisseurs du Fonds, il sera demandé aux investisseurs du Fonds qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide de la mettre en œuvre, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds mondial de ressources Canada Vie après la fermeture des bureaux le 17 septembre 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être repoussée, à l'appréciation du gestionnaire, à une date ultérieure ou elle pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds mondial de ressources Canada Vie ou de leurs investisseurs de ne pas aller de l'avant.

Le Fonds est admissible, et le Fonds mondial de ressources Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt en tout temps.

Mackenzie et GPCVL prendront en charge les frais engagés pour réaliser la restructuration.

Comme il est indiqué précédemment, les objectifs de placement, les stratégies et les procédures d'évaluation du Fonds mondial de ressources Canada Vie et du Fonds SEC seront essentiellement identiques à ceux du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds mondial de ressources Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certaines positions des éléments d'actif du Fonds seront transférés au Fonds SEC dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds simultanément à ce transfert. Une tranche des parts du Fonds SEC sera transférée au Fonds mondial de ressources Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert des séries touchées (défini ci-après). Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds mondial de ressources Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC.

Mandats de placement

Ces fonds viseront tous une croissance du capital à long terme principalement en investissant dans des actions de sociétés exerçant leurs activités partout dans le monde dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles. Les Fonds adoptent différentes stratégies de placement, dont les suivantes : i) effectuer des placements dans les titres de sociétés qui devraient accroître la valeur pour les actionnaires grâce à des travaux d'exploration et de développement réussis; ii) rechercher les titres de sociétés de premier plan dont les coûts sont généralement moins élevés, présentant un faible niveau d'endettement et dont les actifs sont exceptionnels; iii) tirer profit du prix des marchandises et mettre l'accent sur le secteur des ressources naturelles ou sur les sociétés particulières qui, bien qu'ils ne soient pas prisés, comportent un potentiel de reprise sur une période de un an à trois ans; et iv) examiner toutes les décisions de placement et accumuler de la trésorerie lorsque les cours ne sont pas attrayants. En outre, les deux fonds font partie de la catégorie « Ressources naturelles » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions sectoriel de ressources mondiales présentant un risque élevé et qui investissent à long terme.

À propos de GPCVL

GPCVL est une filiale en propriété exclusive de gestion de placements de Great-West Lifeco Inc. (« **Canada Vie** »). Grâce à la propriété de Canada Vie et à la supervision et au soutien de votre courtier, Services d'investissement Quadrus Itée, l'équipe de GPCVL possède une connaissance étendue du Fonds, y compris des séries touchées. Canada Vie est également familière avec les services offerts aux Fonds, ce qui, d'après nous, complète favorablement son expérience et ses ressources considérables en services financiers.

GPCVL est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille. Le nom, la ville de résidence, le poste occupé auprès de GPCVL, les fonctions principales et l'expérience de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction actuels de GPCVL sont indiqués ci-après :

Administrateurs de GPCVL

Nom et ville de résidence	Poste
Paul Orlander Toronto (Ontario)	Administrateur et président du conseil, GPCVL; vice-président directeur, Services aux particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; administrateur et président du conseil, Quadrus; Auparavant, vice-président principal, Banque TD; administrateur et dirigeant, Gestion de placements TD; administrateur et dirigeant, Services d'investissement TD Inc.
Ruth Ann McConkey Toronto (Ontario)	Administratrice, GPCVL; vice-présidente principale, Placements, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; vice-présidente, Placements hypothécaires, 6855572 Manitoba Ltd.; Auparavant, vice-présidente du conseil, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée; administratrice, Conseillers immobiliers GWL Inc.; présidente, personne désignée responsable et administratrice, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée; administratrice, Quadrus
Amy Metzger London (Ontario)	Administratrice, GPCVL; vice-présidente et chef de la conformité, Conformité canadienne, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; Auparavant, directrice de la conformité, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; conseillère juridique principale, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Chris Zaplitny Winnipeg (Manitoba)	Administrateur, GPCVL; vice-président, Finances, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; chef des finances et administrateur, 7419521 Manitoba Ltd.; chef des finances et administrateur, 7419539 Manitoba Ltd.; vice-président et chef des finances, MAM Holdings Inc.; vice-président, GWL THL Private Equity I Inc.; vice-président, GWL THL Private Equity II Inc.; administrateur et trésorier, Services d'hypothèques Canada-Vie Limitée; administrateur, 6855572 Manitoba Ltd.

Membres de la haute direction de GPCVL

Nom et ville de résidence	Poste
Steve Fiorelli Toronto (Ontario)	Chef de la direction, GPCVL; vice-président principal, Solutions de patrimoine, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; Auparavant, vice-président, Service impérial, CIBC; vice-président, Relations avec la clientèle, CIBC; directeur général, Gestion du patrimoine et expérience client, CIBC; directeur général, Produits et services aux conseillers, CIBC

Nom et ville de résidence	Poste
Jeff Van Hoeve London (Ontario)	Chef des finances, GPCVL; chef des finances, trésorier et administrateur, Quadrus; vice-président principal, Finances, Services aux particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; Auparavant, vice-président principal, Services de soutien à la distribution, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Michelle Mallette London (Ontario)	Chef de la conformité, GPCVL; Auparavant, directrice de la conformité, GPCVL; responsable, Exploitation et conformité, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée

Procédure concernant la restructuration proposée

La restructuration sera réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt.

Restructuration avec report d'impôt

Si la restructuration obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, Mackenzie a l'intention de transférer les séries touchées des investisseurs du Fonds mondial de ressources Mackenzie (le « **Fonds restructuré avec report d'impôt** ») vers le Fonds mondial de ressources Canada Vie au moyen d'une disposition admissible réalisée conformément à l'article 107.4 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** »). Aux termes de l'article 107.4 de la Loi de l'impôt, les transferts de biens d'une fiducie à une autre (la « **disposition admissible** ») ne constituent pas un événement imposable pour la fiducie cédante (c.-à-d. le Fonds mondial de ressources Mackenzie) et ses porteurs de parts (permettant dans les faits un partage proportionnel du Fonds mondial de ressources Mackenzie dans le cadre d'une opération avec report d'impôt).

Pour mettre en œuvre la restructuration, Mackenzie fera ce qui suit :

- i) au plus tard à la date de restructuration, s'il y a lieu, fera en sorte que le Fonds mondial de ressources Mackenzie déclare et verse une distribution de revenu et/ou de gains en capital aux porteurs de parts et la réinvestisse automatiquement;
- ii) à la date de restructuration, après la distribution, s'il y a lieu, calculera la valeur liquidative du Fonds mondial de ressources Mackenzie, qui tiendra compte de l'ensemble des charges à payer du Fonds mondial de ressources Mackenzie à la date de restructuration;
- iii) en fonction de sa valeur liquidative, déterminera la valeur relative des parts détenues par les porteurs de parts des séries touchées par rapport à l'ensemble des parts émises et en circulation du Fonds mondial de ressources Mackenzie (le « **pourcentage de transfert de la série touchée** »);
- iv) à la date de restructuration, transférera au Fonds mondial de ressources Canada Vie nouvellement créé un pourcentage de chaque élément d'actif (ou groupe d'éléments d'actif identiques) détenu par le Fonds mondial de ressources Mackenzie correspondant au pourcentage de transfert de la série touchée, y compris les parts correspondantes du Fonds SEC comme il est décrit ci-après;
- v) fera en sorte que le Fonds mondial de ressources Canada Vie nouvellement créé émette des parts du Fonds Canada Vie aux investisseurs des séries touchées du Fonds mondial de ressources Mackenzie dont la valeur liquidative est égale à

celle des séries touchées du Fonds mondial de ressources Mackenzie, telle qu'elle a été calculée à la date de restructuration;

- vi) annulera les parts que détenaient les investisseurs des séries touchées dans le Fonds mondial de ressources Mackenzie sans contrepartie.

Certains éléments d'actif du Fonds mondial de ressources Mackenzie ne peuvent être divisés en fonction du pourcentage de transfert de la série touchée avec une précision suffisante pour respecter les exigences de l'article 107.4 de la Loi de l'impôt. Ces éléments d'actif seront transférés par le Fonds mondial de ressources Mackenzie au nouveau Fonds SEC en échange de parts du Fonds SEC avant la disposition admissible. Le transfert de tout élément d'actif qui entraînerait par ailleurs la réalisation d'un gain en capital pour le Fonds mondial de ressources Mackenzie sera effectué avec report d'impôt. Le pourcentage de transfert de la série touchée des parts de Fonds SEC sera transféré dans le cadre de la disposition admissible au Fonds mondial de ressources Canada Vie, de sorte que le Fonds mondial de ressources Mackenzie et le Fonds mondial de ressources Canada Vie seront les seuls commanditaires du Fonds SEC. Après la date de restructuration, le Fonds SEC disposera de ses actifs aussi rapidement que le permet une gestion de portefeuille prudente, et il n'est pas prévu qu'il acceptera de nouveaux fonds ou éléments d'actif par voie de souscription après la réalisation de la restructuration.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la restructuration

La série de parts du Fonds mondial de ressources Canada vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts du Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts du Fonds que vous détenez	Parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série A
Série H	Série F
Série HW	Série FW
Série L	Série W
Série N	Série N
Série QF	Série QF
Série QFW	Série QFW
Série S	Série S

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle. Elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé par la poste l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds mondial de ressources Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'il n'existe pas d'aperçu du fonds pour cette série à l'heure actuelle.

Programmes systématiques

Si vous participez à un programme de prélèvement automatique (« **PPA** »), à un service d'achats périodiques par sommes fixes, à un programme de retraits systématiques ou à un autre programme systématique (qui sont tous décrits dans le prospectus simplifié du Fonds) à l'égard du Fonds, ce programme sera maintenu à l'égard du Fonds mondial de ressources Canada Vie après la date de restructuration, sauf indication contraire ci-après dans la présente rubrique « **Programmes systématiques** ».

Si vous participez au programme de transferts systématiques (« **PTS** »), votre PTS sera maintenu auprès du Fonds mondial de ressources Canada Vie après la date de restructuration, sauf indication contraire ci-après dans la présente rubrique « **Programmes systématiques** ».

Si vous participez à un PTS, à un PPA ou à tout autre programme systématique, vos avoirs dans les titres du Fonds à la date de restructuration seront échangés contre des avoirs dans une série correspondante du Fonds mondial de ressources Canada Vie. Les souscriptions supplémentaires de titres du Fonds mondial de ressources Canada Vie aux termes de votre programme après la restructuration seront affectées à la même série correspondante du Fonds mondial de ressources Canada Vie. Vous pouvez modifier votre PTS, PPA ou autre programme systématique ou y mettre fin en tout temps avant une date de placement prévue, tant que Mackenzie reçoit un préavis d'au moins trois jours ouvrables.

Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts du Fonds

Le texte qui suit est un résumé de certaines incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à vous en tant que porteur de parts. Il se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt. Il est supposé dans le présent résumé que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) et que, pour l'application de la Loi de l'impôt, vous êtes un résident du Canada et détenez des parts du Fonds à titre d'immobilisations. **Le présent résumé ne se veut pas un avis juridique ou fiscal et il ne traite pas de toutes les incidences fiscales possibles. Par conséquent, vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.**

Avant la date de restructuration, le Fonds mondial de ressources Mackenzie transférera des éléments d'actif qui ne peuvent être divisés facilement, s'il y a lieu, au Fonds SEC. Si la juste valeur marchande de tels éléments d'actif à la date du transfert est supérieure à leur prix de base rajusté pour le Fonds mondial de ressources Mackenzie, le transfert sera effectué dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, comme il est prévu au paragraphe 97(2) de la Loi de l'impôt. Si la juste valeur marchande de tels éléments d'actif à la date du transfert est égale ou inférieure à leur prix de base rajusté pour le Fonds mondial de ressources Mackenzie, le transfert sera effectué dans le cadre d'une opération imposable.

À la date de restructuration, le Fonds mondial de ressources Mackenzie peut déclarer payable à ses porteurs de parts une distribution d'un montant correspondant à son revenu net et à tous ses gains en capital réalisés au cours de la période allant du 1^{er} janvier à la date de restructuration. La qualification aux fins fiscales de cette distribution ne peut être prévue avec certitude au moment de la distribution de la présente circulaire en raison des activités boursières, des activités des gestionnaires de portefeuille et/ou des activités des porteurs de parts. Par conséquent, la totalité ou une partie de cette distribution pourrait constituer un remboursement de capital. Une telle distribution sera automatiquement réinvestie dans des parts du Fonds. Veuillez consulter le prospectus simplifié courant du Fonds pour obtenir un résumé des incidences fiscales pour les porteurs de parts des distributions versées par le Fonds.

À la date de restructuration, la remise de vos parts du Fonds et l'obtention de parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie seront réalisées dans le cadre d'une opération avec report d'impôt. Aux fins de l'impôt sur le revenu, un actif transféré sera réputé avoir fait l'objet d'une disposition par le Fonds et d'une acquisition par le Fonds mondial de ressources Canada Vie en contrepartie :

- de son coût indiqué pour le Fonds, s'il y a une perte constatée sur l'actif; ou
- d'un montant choisi qui doit correspondre à un montant entre le prix de base rajusté (« **PBR** ») pour le Fonds et la juste valeur marchande de l'actif, s'il y a gain accumulé sur l'actif.

Dans la mesure du possible, le Fonds mondial de ressources Mackenzie et le Fonds mondial de ressources Canada Vie ont l'intention de choisir des montants qui feront en sorte que le Fonds réalisera suffisamment de gains pour compenser ses pertes réalisées au moment de la disposition admissible. Le Fonds et le Fonds mondial de ressources Canada Vie pourraient également choisir de déclencher des gains pour utiliser des reports de pertes prospectifs du Fonds correspondant au pourcentage de transfert des séries touchées. Le Fonds ne réalisera pas de revenu imposable net en conséquence de la disposition d'une partie de ses éléments d'actif au Fonds mondial de ressources Canada Vie. Cette division des éléments d'actif du Fonds mondial de ressources Mackenzie n'entraînera ni gain ni perte en capital imposable pour le Fonds.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées du Fonds ne réaliseront ni gain ni perte en capital en conséquence de l'annulation de leurs parts du Fonds dans le cadre de la restructuration. Les parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie que recevra chaque investisseur auront un coût global correspondant au PBR global des parts du Fonds ainsi annulées.

Les incidences fiscales de la restructuration varient selon que vous détenez vos parts du Fonds dans l'un des comptes suivants (individuellement, un « régime enregistré ») ou à l'extérieur d'un tel compte :

- un régime enregistré d'épargne-retraite;
- un fonds enregistré de revenu de retraite;
- un régime enregistré d'épargne-études;
- un régime de participation différée aux bénéfices;
- un fonds de revenu viager;
- un compte de retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite immobilisé;
- un régime d'épargne-retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite prescrit;
- un fonds de revenu viager restreint;
- un régime d'épargne immobilisé restreint;
- un régime enregistré d'épargne-invalidité;
- un compte d'épargne libre d'impôt.

Si vous détenez vos parts du Fonds dans un régime enregistré

En général, vous ne paierez pas d'impôt sur les distributions qui vous sont versées par le Fonds ou le Fonds mondial de ressources Canada Vie, et vous ne serez pas assujéti à l'impôt sur les gains en capital tirés du rachat ou de l'échange de ces parts.

Les parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Les titulaires de comptes d'épargne libre d'impôt et de régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les rentiers de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de fonds enregistrés de revenu de retraite et les souscripteurs de régimes enregistrés d'épargne-études devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour déterminer si les parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie constituent un « placement interdit » aux termes de la Loi de l'impôt compte tenu de leur situation particulière.

Si vous détenez vos parts du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré

Comme il est indiqué précédemment, le Fonds mondial de ressources Mackenzie pourrait verser une distribution de revenu net et/ou de gains en capital nets réalisés au plus tard à la date de restructuration. Les porteurs de parts seront assujéti aux mêmes incidences fiscales à l'égard de ces distributions que celles auxquelles ils sont assujéti à l'égard d'autres distributions ordinaires de fin d'exercice versées par le Fonds. La distribution, s'il en est, sera réinvestie dans des parts supplémentaires du Fonds et viendra augmenter le PBR des parts du porteur de parts du Fonds.

Les porteurs de parts des séries touchées du Fonds recevront des parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie en contrepartie de l'annulation de leurs parts du Fonds dans le cadre de la restructuration avec report d'impôt. Aux termes de l'article 107.4 de la Loi de l'impôt, un porteur de parts du Fonds mondial de ressources Mackenzie sera réputé avoir disposé de parts du Fonds en contrepartie d'un montant correspondant à leur PBR immédiatement avant la restructuration et avoir acquis des parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie à un prix correspondant à ce même montant. Par conséquent, l'annulation de parts du Fonds en échange de parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie n'aura pas d'incidence sur le PBR global du placement du porteur de parts.

Pertes en capital – Fonds mondial de ressources Mackenzie

Afin d'offrir aux investisseurs des séries touchées qui détiennent leurs parts du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré la capacité de continuer à bénéficier indirectement des pertes en capital importantes du Fonds mondial de ressources Mackenzie après la restructuration, nous prévoyons que le Fonds mondial de ressources Canada Vie investira une tranche de son actif dans le Fonds mondial de ressources Mackenzie. L'ampleur de cet investissement sera fonction de nombreux facteurs mais sera limitée à 40 % des parts du Fonds mondial de ressources Mackenzie (la « **limite de placement des fonds de fonds** »). La limite de placement des fonds de fonds vise à empêcher le Fonds mondial de ressources Canada Vie de devenir un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » aux termes de la Loi de l'impôt aux fins des règles concernant un fait lié à la restriction de pertes (c'est-à-dire qu'il détient plus de 50 % des parts du Fonds à un moment donné), ce qui aurait une incidence fiscale défavorable pour tous les porteurs de parts du Fonds mondial de ressources Mackenzie, y compris le Fonds mondial de ressources Canada Vie.

Il est possible que, en raison des activités du marché et/ou de la limite de placement des fonds de fonds, les investisseurs des séries touchées ne soient pas en mesure d'avoir accès à la totalité de leur quote-part des pertes en capital du Fonds mondial de ressources Mackenzie; toutefois, Mackenzie ne prévoit pas que ce manque à gagner sera important ni qu'il aura une incidence importante sur ces investisseurs non inscrits.

La structure résultante permettra aux investisseurs de continuer à profiter indirectement des pertes en capital importantes du Fonds mondial de ressources Mackenzie. Au 31 mars 2021, le Fonds mondial de ressources Mackenzie avait des pertes en capital d'environ 124 millions de dollars. Le montant des pertes en capital nettes du Fonds pourrait changer considérablement entre le moment de l'envoi de la présente circulaire et la date de restructuration.

Autres incidences fiscales pour les porteurs de parts

Les incidences fiscales du rachat ou de l'échange de parts du Fonds avant la date de restructuration sont décrites à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant de Mackenzie visant le Fonds.

La détention de parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie après la date de restructuration (en cas de réalisation de la restructuration) a des incidences fiscales similaires à celles décrites à l'égard de la détention de parts de fonds à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds Canada Vie (auparavant la Gamme de fonds Quadrus).

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 30 juin 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « **parts avec droit de vote** »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	1 725 589,205
Série H	138 507,520
Série HW	39 087,375
Série L	1 022 187,578
Série N	282 228,615
Série QF	52 306,992

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série QFW	22 982,655
Série S	17 649 467,872

Principaux porteurs

Au 30 juin 2021, deux investisseurs détenaient 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Investisseur	Nombre de parts avec droit de vote détenues	Pourcentage des parts avec droit de vote
CANADA LIFE – CANADIAN RESOURCE, FUND MF	3 911 648,351	15,46 %
LONDON LIFE – CANADIAN RESOURCE FUND 2,12 MF	13 410 873,513	52,99 %

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 30 juin 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est réalisée, les porteurs de parts du Fonds paieront les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des parts du Fonds mondial de ressources Canada Vie qu'ils recevront en conséquence de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration payables par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2021 et pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021.

Frais	Exercice clos le 31 mars 2021 Montant (en \$)	Période allant du 1 ^{er} avril 2021 au 30 juin 2021 Montant (en \$)
Frais de gestion	1 141 418,24 \$	206 001,08 \$
Frais d'administration	179 105,97 \$	57 056,49 \$

Recommandation

Nous sommes d'avis, compte tenu de l'expérience et de l'expertise de GPCVL, y compris par l'intermédiaire des membres de son groupe, en ce qui a trait aux séries touchées du Fonds, que la restructuration est dans votre intérêt. Comme il est indiqué précédemment, les objectifs de placement du Fonds mondial de ressources Canada Vie sont identiques ou essentiellement identiques à ceux du Fonds mondial de ressources Mackenzie. De même, le Fonds mondial de ressources Canada Vie aura les mêmes frais de gestion et frais d'administration que le Fonds à la date de restructuration. En outre, les gestionnaires de portefeuille du Fonds mondial de ressources Canada Vie seront les mêmes que ceux du Fonds. Enfin, la restructuration proposée sera réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt afin d'obtenir un résultat qui est dans l'intérêt fondamental du Fonds et de ses porteurs de parts.

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée, telle qu'elle est décrite dans la résolution jointe à l'annexe A des présentes.

Frais et charges payables par un Fonds

Le Fonds paie des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration sont versés à Mackenzie en sa qualité de gestionnaire du Fonds. Une tranche des frais de gestion payés à l'égard de certaines séries de parts du Fonds est versée par Mackenzie à Quadrus, en sa qualité de placeur principal de ces séries de parts.

Les frais de gestion et les frais d'administration annuels du Fonds varient selon la série. Les frais de gestion et d'administration de certaines séries du Fonds, soit la série N, ainsi que les frais de gestion de la série S, sont négociables par l'investisseur et payables directement à Mackenzie.

Parmi les autres charges du fonds auxquelles le Fonds peut être assujéti, on compte les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), l'ensemble des honoraires et des frais du CEI, les frais liés à la conformité avec la réglementation en matière de production des aperçus des fonds, les honoraires versés aux fournisseurs de services externes relativement aux recouvrements des trop-perçus, aux remboursements et à la production de déclarations fiscales à l'étranger pour le compte du Fonds, les nouveaux honoraires relatifs aux services externes qui n'étaient pas imposés habituellement au sein du secteur de l'épargne collective au Canada introduits après le 4 janvier 2021 (soit la date du dernier prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie) et les frais liés à la conformité avec toute nouvelle réglementation, y compris les nouveaux frais instaurés après le 4 janvier 2021. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et les impôts seront directement imposés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité avec toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries du Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries du Fonds. Mackenzie peut répartir les charges du fonds entre chacune des séries du Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition qu'elle juge juste et raisonnable pour le Fonds.

Les frais et charges applicables au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds ou, dans le cas de la série N et de la série S, dans la convention que vous avez conclue avec Mackenzie et/ou Quadrus.

Approbation d'une résolution

Les investisseurs des séries touchées du Fonds voteront sur la résolution à l'occasion de l'assemblée extraordinaire. La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée à la majorité des voix exprimées à son égard. Étant donné que la restructuration proposée touchera tous les investisseurs des séries touchées du Fonds de la même manière, le résultat du vote sera déterminé en regroupant les voix exprimées à l'égard de toutes les séries touchées, et non en tenant compte des voix par série.

Les investisseurs inscrits des séries touchées du Fonds au 29 juin 2021 seront habilités à voter à l'assemblée extraordinaire. En qualité d'investisseur d'une série touchée du Fonds, vous avez droit à une voix pour chaque part entière de cette série touchée du Fonds. Si vous détenez des fractions de parts du Fonds, vous voterez selon la proportion que cette fraction de part représente par rapport à une part entière de la série concernée.

À l'assemblée extraordinaire, le quorum sera constitué d'au moins deux investisseurs du Fonds, qui sont présents par Internet ou représentés par procuration. Pour qu'il y ait quorum, il n'est pas nécessaire qu'un nombre minimum de parts soient représentées à l'assemblée extraordinaire.

Mackenzie croit qu'il y aura quorum pour l'assemblée extraordinaire. Toutefois, si le quorum n'est pas atteint dans un délai raisonnable qui suit l'heure prévue pour l'assemblée extraordinaire, l'assemblée extraordinaire sera ajournée aux date et heure de la reprise et sera tenue au même endroit. À la reprise, les investisseurs présents par Internet ou représentés par procuration constitueront le quorum.

À la levée de l'assemblée extraordinaire, un avis sera affiché sur le site Web de Mackenzie, au www.placementsmackenzie.com, ou sur le site Web de Canada Vie, au www.canadavie.com, qui indiquera si la résolution a été approuvée ou non. Cet avis paraîtra également sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Même si toutes les approbations requises sont obtenues, Mackenzie peut décider, à son appréciation, de ne pas mettre en œuvre la restructuration proposée.

Procédure de vote

Pour voter par procuration

Plutôt que de voter virtuellement sur la restructuration proposée à l'assemblée extraordinaire, vous pouvez nommer une personne pour assister à l'assemblée extraordinaire et y agir en votre nom. Pour ce faire, vous devez prendre l'une des mesures suivantes :

- accéder au site www.secureonlinevote.com, inscrire le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions simples qui vous seront données sur ce site;
- transmettre par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Doxim au numéro sans frais 1 888 496-1548;
- retourner votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration sont des dirigeants de Mackenzie. Si vous souhaitez nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que celles dont le nom est indiqué sur le formulaire de procuration, vous devez écrire son nom dans l'espace en blanc prévu à cette fin, puis signer le formulaire de procuration et nous le retourner.

Pour être valide à l'assemblée extraordinaire, votre formulaire de procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 17 août 2021.

Vous pouvez utiliser le formulaire de procuration pour indiquer si les droits de vote rattachés aux parts immatriculées en votre nom doivent être exercés **POUR** ou **CONTRE** la résolution. Au moment d'un scrutin, les droits de vote rattachés à vos parts seront alors exercés pour ou contre la résolution, conformément aux directives que vous avez fournies. Si vous retournez le formulaire de procuration sans préciser comment votre fondé de pouvoir doit voter, les droits de vote rattachés à vos parts seront alors exercés **POUR** la résolution.

Le formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes désignées en ce qui a trait aux modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire et à toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire. À la date de la présente circulaire, Mackenzie n'est au courant d'aucune modification de ce genre ni d'aucune autre question pouvant être soumise à l'assemblée extraordinaire.

Révocation des procurations

Si vous avez donné une procuration pour qu'elle soit utilisée à l'assemblée extraordinaire, vous pouvez la révoquer à tout moment avant son utilisation. En plus des manières de révoquer une procuration autorisées par la loi, vous ou votre fondé de pouvoir dûment autorisé pouvez révoquer votre procuration en transmettant un avis écrit :

- au siège de Mackenzie, situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1, jusqu'au dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée extraordinaire ou de sa reprise en cas d'ajournement, inclusivement; ou
- au président de l'assemblée extraordinaire, le jour de celle-ci ou de sa reprise en cas d'ajournement.

Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans la restructuration

Conformément aux modalités de la convention de gestion conclue avec le Fonds, Mackenzie a été nommée gestionnaire du Fonds. Mackenzie assure tous les services de gestion et d'administration généraux dont le Fonds a besoin pour exercer ses activités quotidiennes et fournit, ou voit à ce que soient fournis par un sous-conseiller, des services de conseils en placement, qui comprennent ce qui suit : gérer le portefeuille de placement, faire des analyses en placement, formuler des recommandations de placement, prendre des décisions en matière de placement et conclure des ententes en matière de courtage relativement à l'achat et à la vente des titres en portefeuille. Mackenzie négocie également des ententes avec des courtiers pour l'achat de toutes les parts du Fonds. La convention de gestion demeure en vigueur d'une année à l'autre, sauf si elle est résiliée conformément à ses modalités.

À titre de rémunération pour la prestation de conseils en gestion de placement et d'autres services de gestion qu'elle fournit au Fonds, Mackenzie reçoit des frais de gestion annuels, qui sont calculés de la manière prévue dans la convention de gestion. À titre de rémunération pour la plupart des services qu'elle fournit directement au Fonds pour qu'il fonctionne, sauf certaines charges du fonds et autres charges engagées par le Fonds à l'égard des opérations de portefeuille, Mackenzie touche des frais d'administration à taux fixe, qui sont calculés conformément aux modalités de la convention de gestion.

Les frais de gestion et les frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2021 et la période allant du 1^{er} mai 2021 au 23 juin 2021 que le Fonds a versés à Mackenzie, y compris la TPS/TVH, sont décrits dans la présente circulaire aux sous-rubriques « **Frais et charges** ».

Les états financiers annuels audités du Fonds renferment des précisions supplémentaires concernant les frais de gestion et les autres frais acquittés par chaque Fonds au cours d'exercices précédents. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en communiquant avec Mackenzie au numéro sans frais 1 800 387-0615 (service bilingue);
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou au site Web de Canada Vie au www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- par l'entremise de votre représentant en placements.

Mackenzie et un membre de son groupe, Canada Vie, estiment qu'il est approprié de transférer la tranche du Fonds représentée par les séries touchées dans le Fonds mondial de ressources Canada Vie.

Initiés de Mackenzie

Le nom, la ville de résidence et le poste de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Mackenzie sont présentés dans les tableaux suivants.

Administrateurs de Mackenzie

Nom et ville de résidence	Poste
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur, personne désignée responsable, président du conseil, président et chef de la direction, Mackenzie; auparavant, administrateur, président et chef de la direction, BMO Asset Management Corp.
Earl Bederman Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; fondateur et chef de la direction à la retraite, Investor Economics Inc.
Brian M. Flood Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, Torys LLP
Karen L. Gavan Toronto (Ontario)	Administratrice, Mackenzie; administratrice, présidente et chef de la direction à la retraite, Economical, Compagnie Mutuelle d'assurance
Robert E. Lord Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Paul G. Oliver Markham (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Mary L. Turner Beamsville (Ontario)	Administratrice, Mackenzie; présidente, chef de la direction et administratrice à la retraite, Banque Canadian Tire; chef de l'exploitation à la retraite, Services Financiers Canadian Tire Limitée

Membres de la haute direction de Mackenzie

Nom et ville de résidence	Poste
Kristi Ashcroft Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, chef des produits, Mackenzie; auparavant, vice-présidente, directrice principale des placements – Revenu fixe, Mackenzie
Chris Boyle Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Investisseurs institutionnels, Mackenzie; auparavant, vice-président principal, Service des investisseurs institutionnels d'AGF
Gary Chateram Toronto (Ontario)	Vice-président principal, cochef des ventes au détail, Mackenzie; auparavant, vice-président régional, Ventes au détail, Mackenzie
Michael Cooke Toronto (Ontario)	Vice-président principal, chef des fonds négociés en bourse, Mackenzie; auparavant, responsable du placement, Énergie, Invesco

Nom et ville de résidence	Poste
Cynthia Currie Toronto (Ontario)	Vice-présidente directrice et chef des ressources humaines, Société financière IGM Inc. ¹ ; auparavant, vice-présidente, Services aux entreprises et placements, Financière Sun Life inc.
Michael Dibden Toronto (Ontario)	Vice-président directeur, chef de l'exploitation, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; auparavant, vice-président principal, Technologie, CIBC
Ryan Dickey Toronto (Ontario)	Vice-président principal, cochef des ventes au détail, Mackenzie; Auparavant, vice-président régional, Ventes au détail, Mackenzie
Rhonda Goldberg Toronto (Ontario)	Vice-présidente directrice et chef du contentieux, Société financière IGM Inc. ¹ et Mackenzie; auparavant, vice-présidente principale et chef du contentieux, Société financière IGM Inc.; vice-présidente principale, Clientèle et Affaires réglementaires, Société financière IGM Inc. et Mackenzie; auparavant, vice-présidente principale, Affaires réglementaires, Mackenzie; et directrice des fonds d'investissement et des produits structurés, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Vice-président directeur, Finances, et chef des finances, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; administrateur, Services financiers Groupe Investors Inc. ² et Valeurs mobilières Groupe Investors inc.; auparavant, vice-président principal et chef des finances, Mackenzie et Groupe Investors Inc. ²
Steven Locke Toronto (Ontario)	Vice-président principal et chef des finances, Titres à revenu fixe et stratégies multi-actifs; auparavant, vice-président principal, Gestion de placement, Mackenzie
Lesley Marks Toronto (Ontario)	Chef des placements, Actions; auparavant, chef des placements et chef de la gestion des placements, BMO Gestion privée (Canada); auparavant, portefeuilliste en chef, BMO Gestion privée de placements; auparavant, chef des placements et gestionnaire de portefeuille, BMO Gestion mondiale d'actifs
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; président du conseil, président et chef de la direction, Mackenzie, et personne désignée responsable; auparavant, administrateur, président et chef de la direction, BMO Asset Management Corp.
Douglas Milne Toronto (Ontario)	Vice-président directeur et chef du marketing, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; auparavant, vice-président, Marketing, Groupe Banque TD, et vice-président, Marketing, Cara Operations
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Vice-président, Services des fonds, et chef des finances, Fonds Mackenzie

Nom et ville de résidence	Poste
Gillian Seidler Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Conformité, et chef de la conformité, Mackenzie; auparavant, vice-présidente, Conformité, Mackenzie; et, auparavant, vice-présidente adjointe, Conformité, Mackenzie

Notes

1. Société mère de Mackenzie.
2. Membre du groupe de Mackenzie.

Initiés intéressés dans la restructuration proposée

Aucun initié de Mackenzie n'est payé ni par ailleurs rémunéré ou remboursé de ses frais par le Fonds. Sauf pour ce qui est de la propriété des parts du Fonds, aucune des personnes mentionnées précédemment n'a une dette envers le Fonds ni n'a conclu une opération ou une entente avec le Fonds au cours du dernier exercice clos dont l'information financière a été communiquée au public. Le Fonds n'a pas versé, ni n'est tenu de verser, une rémunération à un administrateur ou à un dirigeant de Mackenzie.

Recommandation

Recommandation de la direction

Le conseil d'administration de Mackenzie, le gestionnaire du Fonds, vous recommande de voter en faveur de la résolution.

Recommandation du CEI

La gouvernance du Fonds relève du CEI du Fonds, qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

Le CEI a examiné la restructuration et la procédure à suivre à son égard et a avisé Mackenzie qu'il était d'avis que la restructuration aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Bien que le CEI ait examiné la restructuration pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, il ne lui appartient pas de recommander aux investisseurs du Fonds de voter en faveur de la restructuration. Les investisseurs devraient examiner eux-mêmes la restructuration et prendre une décision à ce sujet.

Auditeur

L'auditeur du Fonds est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Si vous ne souhaitez pas participer à la restructuration proposée

Si vous ne souhaitez pas participer à la restructuration, vous pourriez à la place faire racheter vos parts ou les échanger contre des parts d'un autre organisme de placement collectif offertes aux termes du prospectus simplifié du Fonds en tout temps jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de la restructuration proposée. Dans ce cas, vous pourriez avoir à payer les frais de rachat qui sont décrits dans le prospectus simplifié pertinent. Veuillez vous reporter à ce prospectus simplifié pour obtenir des précisions. Les incidences fiscales d'un tel rachat ou échange sont expliquées dans le prospectus simplifié du Fonds.

Pour de plus amples renseignements


De plus amples renseignements sur le Fonds et sur le Fonds mondial de ressources Canada Vie (lorsqu'ils sont disponibles) sont présentés dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, le dernier aperçu du fonds déposé, les derniers états financiers intermédiaires et annuels et les derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds pertinents. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou au site Web de Canada Vie, au www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures d'ouverture de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue), au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de la région du Grand Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de la région du Grand Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- en envoyant une demande par télécopieur à Mackenzie au 416 922-5660 ou sans frais au 1 866 766-6623;
- en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Attestation

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire du Fonds

Par : 

Nick Westlind
Secrétaire

Le 14 juillet 2021

ANNEXE A – RÉOLUTION

Restructuration du Fonds mondial de ressources Mackenzie avec le Fonds mondial de ressources Canada Vie

Résolution du Fonds mondial de ressources Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds mondial de ressources Mackenzie (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds mondial de ressources Canada Vie souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds mondial de ressources Canada Vie, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 juillet 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.